



PROGRAMME
NATIONAL
DE SANTE
DE L'ADOLESCENT



STANDARDS DES SERVICES DE SANTE ADAPTES AUX ADOLESCENTS ET JEUNES

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES.....	5
REMERCIEMENTS.....	7
INTRODUCTION.....	8
1. DEFINITION DES CONCEPTS.....	7
1.1. Un Standard.....	7
1.2. Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes...7	7
1.3. Les prestataires de services.....	7
2. LES BENEFICIAIRES DES SERVICES ET UTILISATEURS DU DOCUMENT... 10	10
2.1. Les bénéficiaires des services de santé adaptés aux besoins des adolescents et jeunes.....	10
2.2. Les Utilisateurs des standards.....	10
3. PAQUET MINIMUM DES SERVICES (PMS)..... 11	11
3.1. Définition du Paquet Minimum des Services.....	11
3.2. Contenu du Paquet Minimum des Services par niveau de prestation..11	11
3.2.1. Au niveau de la communauté.....	11
3.2.2. Au niveau du centre de santé.....	12
3.2.3. Au niveau de l'hôpital général de référence.....	12
4.POINTS DE PRESTATION DES SERVICES (PPS)..... 13	13
4.1. Définition des Points de Prestation des Services.....	13
4.2. Typologie des Points de Prestation des Services (PPS).....	13
4.2.1. PPS fixes.....	13
4.2.2. PPS communautaire.....	13
4.2.3. Services hors de PPS.....	13
4.3. Fonctionnement des Points de Prestation des Services :.....	13
4.3.1. Normes de ressources humaines.....	13
4.3.2. Normes d'infrastructures.....	14
4.3.3. Normes de ressources matérielles.....	14
5. ESPACE D'INFORMATIONS POUR ADOLESCENTS ET JEUNES..... 16	16
5.1. Définition.....	16
5.2. Missions.....	16
5.3. Rôles d'un espace d'information pour adolescents et jeunes.....	16
5.4. Fonctionnement de l'espace d'informations pour jeunes.....	17
5.5. Organisation de l'espace d'informations pour adolescents et jeunes..17	17
6.LES STANDARDS, LEURS CRITERES DE REALISATION, LES INDICATEURS, LES MOYENS DE VERIFICATION ET LES ACTIONS A MENER POUR LEUR REALISATION..... 18	18
6.1. STANDARD 1.....	18
6.1.1. Critères de réalisation de moyens.....	18
6.1.2. Critères de réalisation de Processus.....	24

6.1.3. Critère de réalisation de résultats	25
6.2. STANDARD 2	27
6.2.1. Critère de réalisation de moyens	18
6.2.2. Critère de réalisation de processus	32
6.3. STANDARD 3	37
6.3.1. Critère de réalisation de Moyens.....	37
6.3.2. Critère de réalisation de processus.....	38
6.3.3. Critères de réalisation de résultats	39
6.4. STANDARD 4	40
6.4.1. Critères de réalisation de moyens.....	40
6.4.2. Critères de réalisation de Processus	43
6.4.3. Critère de réalisation de résultats	44
6.5. STANDARD 5	46
6.5.1. Critères de réalisation de moyens.....	46
6.5.2. Critères de réalisation de Processus	47
6.5.3. Critères de réalisation de résultats	52
6.6. STANDARD 6	57
6.6.1. Critères de moyens.....	57
6.6.2. Critères de processus	59
6.6.3. Critère des résultats.....	60
6.7. STANDARD 7	61
6.7.1. Critère de réalisation des moyens.....	61
6.7.2. Critère de processus	64
6.7.3. Critère des résultats.....	66
6.8. STANDARD 8.....	68
6.8.1. Critères de moyens	68
6.8.2. Critères de processus	69
6.8.3. Critères de résultats.....	73
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	77

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

ANJE	: Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CAP	: Connaissances Attitudes et Pratiques
CDV	: Conseil et Dépistage Volontaire
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
DMPA	: Acetate de médroxyprogestérone dépôt (Depot medroxyprogesterone acetate)
EDS	: Enquête Démographique de Santé
ECZ	: Equipe Cadre de la Zone de Santé
IEC	: Information Education Communication
IPS	: Inspection Provinciale de la Santé
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
OAC	: Organisation à assise communautaire
OEV	: Orphelin et enfant vulnérable
ONG	: Organisation non gouvernementale
OP	: Orientation Programme
PEC	: Prise en charge
PMS	: Paquet Minimum des Services
PPS	: Point de Prestation des Services
PTME	: Prévention de la Transmission Mère Enfant
PVV	: Personne vivant avec le VIH
RDC	: République Démocratique du Congo
SAJ	: Santé Adolescent et Jeune
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNU	: Système des Nations Unies
SAAJ	: Services Adaptés aux Adolescents et aux Jeunes
SSAAJ	: Services de Santé Adaptés aux Adolescents et Jeunes
VIH	: Virus de L'immunodéficience Humaine
VS	: Violences sexuelles
ZS	: Zone de Santé

REMERCIEMENTS

Le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention à travers le Programme National de Santé de l'Adolescent a procédé depuis Juillet 2021, à l'actualisation des standards des services de santé adaptés aux besoins des adolescents et jeunes.

Ce document des standards de services a été l'aboutissement des efforts conjugués par les experts du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, ainsi que les partenaires techniques. Pour faciliter la mise en œuvre de ses standards ; Il s'en est suivi l'élaboration d'un guide de fonctionnements des espaces d'information et de communication pour adolescents et jeunes.

Je me réjouis du fait que ce processus ait impliqué les partenaires faisant partie de la santé de l'adolescent et ne doute pas un seul instant que la production de ce document, articulé en huit standards, représente une contribution significative à l'amélioration de la qualité des services dans nos formations sanitaires ainsi que dans la communauté.

A cet effet, j'adresse mes remerciements les plus sincères à tous les experts du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, et des partenaires d'appui qui, sans relâche, sont parvenus au résultat attendu.

Au nombre des partenaires, j'aimerais mentionner singulièrement l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et le PMNS (Programme Multisectoriel de Nutrition et de Santé). La participation technique de leurs experts a été doublée d'appui financier ayant permis l'organisation matérielle des travaux. Ces remerciements s'adressent aussi aux experts des organisations non gouvernementales locales et aux jeunes qui ont participé à l'élaboration du document.

A tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur pierre à l'édification du document, je réitère toute ma reconnaissance.

SECRETARE GENERAL A LA SANTE
DR PIERRE LOKADI OTETE OPETHA

INTRODUCTION

Ce document des standards des services de santé adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes est l'un des documents normatifs qui servent de référence aux prestataires des services de santé pour mener les activités promotionnelles, préventives et curatives dans le système national de santé en faveur des adolescents et jeunes. Il sera utilisé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et guidera les interventions essentielles de santé de l'adolescent tant dans l'organisation que le fonctionnement des services de santé des adolescents et jeunes.

La première version de ce document a été écrite en 2007, avec l'appui technique et financier de l'OMS. La deuxième a été actualisée en décembre 2014 avec l'appui technique et financier de l'UNFPA.

Après 7 ans, la situation a beaucoup évolué et le PNSA se trouve confronté à des nouvelles réalités qu'il faut absolument prendre en compte sur le plan national et international. C'est notamment, les recommandations des nouvelles normes et directives de l'OMS sur les services de santé adaptés aux adolescents et jeunes. L'OMS propose huit normes tandis que la RDC n'en a élaboré que six ; Il est recommandé que soit développé des directives claires sur l'implication et participations des adolescents et jeunes ainsi que sur l'équité et la non-discrimination dans l'offre des services de santé aux adolescents et aux jeunes.

L'élaboration de ce document a tenu compte des principes directeurs tels qu'édictés par la politique nationale de santé de l'adolescent : (i) le respect des droits des adolescents et jeunes à l'accès aux services de santé de qualité, (ii) le respect des règles de l'éthique médicale, (iii) la garantie de la confidentialité, (iv) la prise en compte du genre, (v) le partenariat et la collaboration.

Les standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes sont d'une grande importance non seulement parce qu'ils décrivent les différentes approches à utiliser dans la prise en charge des adolescents et jeunes mais aussi parce qu'ils déterminent les indicateurs de processus et des résultats qui aideront dans l'évaluation des activités de santé de l'adolescent.

Le Programme National de Santé de l'Adolescent est la structure responsable qui doit veiller à la mise en œuvre de ces standards qui doivent guider tout intervenant qui s'engage dans la mise en œuvre des activités de santé des adolescents et jeunes.

1. DEFINITION DES CONCEPTS

1.1. Un Standard

C'est un niveau de performance approuvé par une autorité ou par consensus pour garantir une qualité optimale de services à offrir, c'est une base de référence.

1.2. Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes

Ce sont des niveaux minimaux de performance auxquels doit répondre tout service de santé qui soit adapté aux adolescents et jeunes.

1.3. Les prestataires de services

Est appelé prestataire des services dans ce document, toute personne qui joue un rôle dans le cheminement de l'adolescent ou jeune vers l'obtention d'une prestation des services adaptée.

Il s'agit de :

- Professionnels de santé : médecins, infirmiers/infirmières, accoucheuses, aide-accoucheuse, sage-femme, techniciens de laboratoire, pharmaciens et autres agents de santé;
- Pairs éducateurs et autres relais communautaires
- Assistants sociaux et éducateurs sociaux
- Enseignants et encadreurs
- Psychologues et conseillers
- Administratifs et autres personnels d'appoint dans les structures de santé qui peuvent être en contact avec les jeunes désirant les services (gardiens, portiers....)
- Membres des Organisations et Associations Communautaires.

2. LES BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES ET UTILISATEURS DU DOCUMENT

2.1. Les bénéficiaires des services de santé adaptés aux besoins des adolescents et jeunes

Les premiers bénéficiaires des Services de Santé Adaptés aux Adolescents et Jeunes (SSAAJ) sont tous les adolescents et jeunes de 10 à 24 ans de toutes catégories confondues. Au sein de ce grand groupe, un accent particulier est mis sur les groupes les plus vulnérables tels que : les jeunes filles mères, les orphelins et enfants vulnérables (OEV), les enfants en rupture avec la famille (enfants de la rue), les adolescents et les jeunes vivant avec le VIH, les adolescents et jeunes survivants des violences sexuelles.

Les groupes cibles secondaires sont les parents, les enseignants, les éducateurs, les membres des Organisation à Assises Communautaire (OAC) et les membres de la communauté y compris les adolescents et les jeunes eux-mêmes en tant qu'acteurs.

2.2. Les Utilisateurs des standards

Ce document des standards de SSAAJ est destiné à être utilisé à tous les niveaux de la pyramide sanitaire par les décideurs ; les responsables du Programme National de Santé de l'Adolescent du niveau central, intermédiaire et opérationnel ; les managers des Divisions Provinciales de la santé de niveau intermédiaire, les prestataires des points de prestation de services (PPS) ainsi que les partenaires techniques et financiers (Agences du Système des Nations Unies Bilatéraux,...), ONG internationales et locales, confessions religieuses, organisations et associations des jeunes etc. qui interviennent dans le domaine de la santé des adolescents et des jeunes, afin de guider leurs actions dans l'organisation et le fonctionnement des services de santé adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes.

3. PAQUET MINIMUM DES SERVICES (PMS)

3.1. Définition du Paquet Minimum des Services

Le PMS est un ensemble minimal d'interventions essentielles intégrées, choisies parmi les plus efficaces, que le gouvernement en fonction des ressources, s'engage à rendre accessibles à l'ensemble des adolescents et jeunes, en vue d'améliorer leur état de santé et assurer leur développement sain.

3.2. Contenu du Paquet Minimum des Services par niveau de prestation

Les activités à mener sont essentiellement promotionnelles, préventives et curatives. Dans le cadre des SSAAJ, le PMS à offrir regroupe de façon spécifique les services suivants :

3.2.1. Au niveau de la communauté

- Les activités d'Information, d'Education et de Communication (IEC) et celles de la Communication pour le Changement de comportement en sigle IEC/CCC sur la santé sexuelle et reproductive : la planification familiale, les droits en matière de SSRAJ, la prévention des grossesses non désirées, des avortements provoqués, des IST et VIH/SIDA, le conseil-dépistage du VIH,; la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre en milieu des adolescents et jeunes, ainsi que les informations sur les services qui leur sont offerts dans les centres de santé, Hôpital Général de Référence (HGR) etc.
- Les activités IEC / CCC sur la Nutrition des adolescents (l'alimentation adéquate à base des aliments locaux disponibles en précisant un repas supplémentaire chez la fille enceinte et deux repas supplémentaires chez la fille mère (accouchée), la consommation du sel iodé, l'importance de l'activité physique
- la distribution des contraceptifs oraux, des contraceptifs injectables (DMPA sous - cutané), des colliers du cycle et des préservatifs
- Le Suivi et accompagnement des PVV (Soins à domicile, Prise en charge psychosociale)
- Le suivi et accompagnement à domicile des filles mères (sur l'allaitement maternel exclusif, continu, l'alimentation de complètement adéquate de l'enfant à partir de 6 mois et lors de la ma-

ladie ainsi que la bonne alimentation de la fille mère allaitante (2 repas supplémentaires))

- La supplémentation intermittente en fer acide folique (fefol) par voie orale (une fois par semaine) chez l'adolescente et la supplémentation orale quotidienne en fefol à la fille enceinte et à la fille mère ainsi que le déparasitage
- Visites à domicile, dépistage actif et orientation des cas des malnutries aigues vers les Formations Sanitaires (FOSA) par les pairs éducateurs
- Organisation des groupes de soutien en ANJE (Alimentation du nourrisson et du jeune enfant) entre adolescentes
- La Promotion de l'hygiène et l'assainissement du milieu.

3.2.2. Au niveau du centre de santé

Outre, le paquet minimum des services offert au niveau communautaire, le CS organise également les services curatifs et promotionnels : Consultation prénatale, accouchement, Consultation post-natale, le dépistage passif et prise en charge de la malnutrition aigüe chez la fille mère, la supplémentation en fer acide folique, prise en charge des IST et VIH/SIDA, etc.

3.2.3. Au niveau de l'hôpital général de référence

En plus du paquet des services offert aux deux niveaux précédents, les activités suivantes y sont également organisées : la prise en charge médicale et psychosociale des survivants des violences sexuelles et celles basées sur le genre, la prise en charge médicale et psychologique des complications des avortements provoqués, la prise en charge des accouchements difficiles des adolescents et jeunes. L'IEC sur l'allaitement maternel optimal (mise au sein dans l'heure qui suit l'accouchement, allaitement maternel exclusif durant les 6 premiers mois, allaitement maternel continu jusqu'à 24 mois ou plus) aux accouchées, la prise en charge des adolescentes malnutries aigues sévères avec complications médicales majeures.

4. POINTS DE PRESTATION DES SERVICES (PPS)

4.1. Définition des Points de Prestation des Services

C'est toute structure ou endroit où l'on offre des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes suivant leurs besoins et leurs problèmes spécifiques en matière de santé.

4.2. Typologie des Points de Prestation des Services (PPS)

4.2.1. PPS fixes

Toute structure intégrée dans le système national de santé qui organise des services adaptés aux adolescents et jeunes suivant leurs besoins et leurs problèmes particuliers de santé. Il s'agit des Hôpitaux Généraux de Référence et des centres de santé

4.2.2. PPS communautaire

C'est un site dans la communauté où les adolescents et les jeunes bénéficient des services de santé adaptés à leurs besoins (églises, écoles, ONG, pharmacies, médias, Centre de Promotion Sociale, etc.)

4.2.3. Services hors de PPS

Ce sont des prestations des services de santé organisées en dehors des PPS, et ce de façon ponctuelle dans le but d'atteindre les adolescents et jeunes pour leur offrir des services de santé qui leur sont propres (réunions de club d'amis, match de football, réunions des mouvements de jeunesse etc.).

4.3. Fonctionnement des Points de Prestation des Services :

4.3.1. Normes de ressources humaines

Les catégories professionnelles requises pour les prestations des SSAAJ sont :

- **Au niveau de la communauté**

Ce sont les relais communautaires (pairs éducateurs, enseignants et autres encadreurs) formés en SSRAJ.

- **Au niveau du centre de santé (CS)**

Au moins deux infirmier(es) diplômé(es) de niveau minimum A2, formé(e) en SSAAJ, Personnel administratif, personnel d'appoint pouvant être en contact avec les adolescents et jeunes désirant les services, formés en SSAAJ.

- **Au niveau de l'hôpital général de référence (HGR)**

En plus des dispositions requises au CS. Au moins deux médecins généralistes formés en SSAAJ.

4.3.2. Normes d'infrastructures

Les interventions de santé adaptées aux besoins des adolescents et jeunes doivent être développées dans les structures sanitaires existantes (CS et HGR), répondant aux normes d'infrastructures de la Zone de Santé (ZS) et aux standards définis des services de SAAJ, ainsi que dans la communauté.

4.3.3. Normes de ressources matérielles

Les ressources matérielles nécessaires aux interventions de santé adaptées aux adolescents et jeunes comprennent les équipements, les matériels, les médicaments et les outils de SR tels que décrits pour les interventions de SR. En ce qui concerne les outils, on ajoutera ceux ci-après :

4.3.3.1. Au niveau des PPS fixes (CS, HGR)

- **Outils et matériels de prestation**

Ce sont les fiches des consultations prénuptiales, fiches de counseling sur les problèmes de SSRAJ (grossesses non désirées, avortements provoqués, les IST et VIH, , VS et violences basées sur le genre, pratiques traditionnelles néfastes, etc.) et de santé mentale (toxicomanie, tentative de suicide, dépression, etc.) ; les fiches de sensibilisation et autres matériels de CCC tels que le vidéoprojecteur, le phallus, le Zoé,

les boîtes à images, les affiches et les dépliants sur les problèmes de SSRAJ.

- **Documents normatifs**

Ce sont les documents des normes sur la Santé Sexuelle et de la Reproduction des Adolescents et Jeunes (SSRAJ) , les documents des Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes, la politique de santé de l'adolescent, le guide du facilitateur, le module du prestataire, le module des Pairs Educateurs (PE), etc.

- **Outils de gestion**

Ce sont les registres de fréquentation du Centre de Santé/Hôpital, les registres des consultations/counseling et sensibilisation.

4.3.3.2. Au niveau des PPS communautaires

- **Outils et matériels de prestation**

Ce sont les vidéoprojecteurs, le phallus, le zoé, les boîtes à images, les affiches et les dépliants sur les problèmes de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et jeunes (grossesses non désirées, avortements, les IST, le VIH, les VS et VBG, les pratiques traditionnelles néfastes, etc.), de nutrition et santé mentale (toxicomanie, tentative de suicide, dépression, etc.).

- **Documents normatifs**

Ce sont les documents des normes sur la SSRAJ, les documents des Standards des services de santé adaptés aux adolescents et jeunes, la politique de santé de l'adolescent, le module des PE.

- **Outils de gestion**

Ce sont les registres de fréquentation des adolescents et jeunes.

4.3.3.3. Liens de collaboration entre les Points de Prestation des Services

- Tous les PPS communautaires doivent travailler en collaboration avec les PPS fixes (transmission des rapports d'activités)
- Les PPS communautaires doivent orienter tous les adolescents et jeunes ayant des problèmes de santé sexuelle et reproduc-

- tive aux PPS fixes (CS et HGR) pour une meilleure prise en charge médicale.
- Les FOSA doivent également assurer la supervision formative des prestataires communautaires et le suivi des activités communautaires.

5. ESPACE D'INFORMATIONS POUR ADOLESCENTS ET JEUNES

5.1. Définition

Un endroit ou un horaire aménagé au sein du centre de santé et de l'hôpital général de référence; destiné à recevoir les adolescents et jeunes dans le souci de répondre à leurs besoins en leur donnant des informations correctes et appropriées, leur offrant la possibilité de participer à des activités socioculturelles et réaliser des projets et les amener à développer les compétences requises en matière de santé sexuelle et de la reproduction, selon l'approche conviviale.

5.2. Missions

- Offrir aux adolescents et jeunes, dans une approche conviviale des informations et des conseils en vue des choix responsables et raisonnés dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive y compris le VIH/SIDA et d'autres domaines de la vie dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat.
- Favoriser l'accès et l'orientation des adolescents et jeunes aux services et structures de soins dans le but de prendre en charge leurs problèmes afin de contribuer à la réduction de la morbidité et de la mortalité pour cette population cible.

5.3. Rôles d'un espace d'information pour adolescents et jeunes

- Servir de lieu de rencontre des jeunes qui fréquentent le centre de santé
- Offrir des services non cliniques : services IEC (Promotion des préservatifs, Prévention des grossesses précoces et non désirées, Prévention des mariages précoces, Promotion de la PTME, Prévention des IST/VIH, Prévention de la toxicomanie, Prévention des violences sexuelles, Prévention des avortements provoqués, Promotion de la PF)

- Servir de lieu pour l'organisation et la planification des activités.

5.4. Fonctionnement de l'espace d'informations pour jeunes

- Les activités de l'espace d'informations pour jeune doivent être développées dans les structures sanitaires existantes (CS et HGR),
- Un infirmier du CS formé en Santé des Adolescents et Jeunes est le responsable et il collabore avec une équipe de 4 jeunes (2 filles et 2 garçons) formés dans la paire éducation.
- L'espace d'informations pour les jeunes fonctionne avec un horaire spécifique, élaboré d'un commun accord avec les adolescents et les jeunes
- Le matériel de l'espace d'informations pour les jeunes doit être bien géré et le registre de fréquentation des jeunes devra être bien tenu. Enfin les activités qui sont organisées au niveau de l'espace d'informations pour les jeunes doivent être bien coordonnées,
- Toutes les activités programmées et qui se réalisent à l'espace d'informations jeunes doivent être approuvées par le centre de santé.
-

5.5. Organisation de l'espace d'informations pour adolescents et jeunes

Chaque espace d'informations jeunes doit disposer de :

- Un plan qui indique les activités IEC à mener dans la communauté et au sein de l'espace d'informations jeunes par mois
- Des matériels IEC : boîtes à images, Affiches, Dépliants, matériels de projection (LCD) films, matériels de sonorisation, supports audiovisuels éducatifs, appareil photo, jeux (cartes, jeux d'échec, scrabble, Play boy etc.)
- Des tables, chaises, armoires, poubelles, Flip chart, marqueurs
- Outils de gestion : registre de fréquentation, canevas de rapport
- Un espace d'au moins 6 m de long et 4 m de large soit 24 m² et contenir au moins 20 jeunes au même moment au CS et un espace d'au moins 10m/6m pour le HGR

6. LES STANDARDS DE SERVICES DE SANTE ADAPTES AUX ADOLESCENTS ET JEUNES

6.1. STANDARD 1

Tout adolescent ou tout jeune obtient les informations dont il a besoin concernant son état de santé, et son bien-être.

6.1.1. Critères de réalisation de moyens

6.1.1.1. Tout support et matériel IEC concernant le PMS est disponible au niveau de tous les PPS

- **Indicateurs**
 - Type et quantité de matériel IEC disponible par PPS
 - Proportion des PPS possédant chaque type de support IEC en quantité équivalent à 3 mois d'approvisionnement
- **Moyen de vérification**
 - bon de livraison, Bon de réception, fiches de stock, Rapport d'inventaire
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Conception /adaptation les matériels IEC en rapport avec le PMS*
 - *Elaboration du plan de distribution des matériels IEC en rapport avec le PMS*
 - *Vulgarisation des matériels IEC en rapport avec le PMS*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Distribution du matériel aux zones de santé*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Distribution du matériel au niveau des PPS et de la communauté, utiliser le matériel selon les besoins dans les PPS et autres canaux d'informations.*
 - *Inventaire régulier des matériels IEC distribués*

6.1.1.2. la formation sanitaire dispose d'un panneau sur lequel sont indiqués les horaires d'ouverture et les services organisés

- **Indicateurs :**
 - *Nombre des fosa disposant des panneaux sur lesquels sont indiqués les horaires d'ouverture et les services disponibles*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision, rapport de monitoring*
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/adaptation des directives claires en rapport avec l'affichage de l'horaire d'ouverture et des services disponibles pour les adolescents et jeunes*
 - *Vulgarisation des normes*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduction des normes*
 - *Accompagnement des Zones de Santé (ZS) dans l'application de ces directives/ Assurer l'inspection des structures offrant les SSAAJ*
 - *Vulgarisation des normes d'infrastructures dans le cadre de la prestation des SSAAJ*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Mobilisation des ressources locales pour implanter les panneaux*
 - *Implantation des panneaux sur lesquels sont indiqués les horaires d'ouverture et les services disponibles et la cible*
 - *Organisation des missions de supervision des structures offrant des SSAAJ*

6.1.1.3. Les espaces d'information et de communication au niveau des formations sanitaires sont organisés de façon appropriée aux adolescents et aux jeunes avec leur implication

- **Indicateur :**
 - *existence d'un espace approprié pour dispenser les informations*
 - *Proportion des espaces avec un plan d'activités à jour*
 - *Proportion des activités ayant eu lieu avec l'implication des pairs éducateurs jeunes*
 - *Nombre de jeunes sensibilisés dans les espaces désagrégés par âge et par sexe*
- **Moyen de vérification :**
 - *le rapport d'activités des FOSA,*
 - *liste de présence des activités réalisées*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Conception des directives pour la mise en place des espaces d'information*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Planification de la mise en place des espaces d'information dans les zones de santé, suivre et exécuter le plan*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Planification de la mise en place des espaces d'information dans les fosa,*
 - *Exécution des plans dans chaque fosa selon les directives*

6.1.0.1. Les prestataires des soins de santé ont les compétences nécessaires pour assurer l'éducation sanitaire des adolescents, la communication en matière de santé y compris la promotion des services disponibles

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de prestataires formés en Communication pour le Changement Social et de Comportement (CCSC)*
 - *Nombre de prestataires qui réalisent les tâches avec 80% de conformité*

- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de formation, liste de présence, check list des compétences*

- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Formation des formateurs provinciaux*
 - *Accompagnement de la formation des prestataires de soins de santé en CCSC*

 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Formation des Equipes Cadres de la Zone de Santé (ECZS) en CCSC*
 - *Accompagnement de la formation des prestataires de soins en CCSC*
 - *Suivi post-formation des prestataires*

 - **Niveau opérationnel :**
 - *Education sanitaire, la communication en matière de santé auprès des adolescents et jeunes et la promotion des services*

6.1.0.1. Les PPS disposent des prestataires communautaires qui ont des compétences pour organiser l'éducation sanitaire des adolescents y compris la promotion des services disponibles

- **Indicateurs :**
 - *Nombre des PPS qui disposent des prestataires compétents*
 - *Nombre des prestataires communautaires qui ont des compétences.*

- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision.*
 - *Enquêtes d'évaluation de la qualité des services offerts par les prestataires*

- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *formation d'un pool des formateurs*
 - *Accompagnement de la formation, la supervision*

- **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagnement des Zones de Santé (ZS)*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Education sanitaire, la communication en matière de santé auprès des adolescents et jeunes.*

6.1.1.6. la Formation sanitaire (FOSA) dispose d'un plan qui intègre les activités communautaires destinées à promouvoir la santé et à encourager les adolescents et les jeunes à utiliser les services.

- **Indicateurs :**

Nombre de FOSA disposant *d'un plan qui intègre les activités communautaires destinées à promouvoir la santé et à encourager les adolescents et jeunes à **utiliser les services.***

- **Moyen de vérification :**

- *Micro plan des aires de santé/Plan de travail des formations sanitaires, Rapport de supervision*

- **Actions à mener à chaque niveau**

- **Niveau central :**

- *Elaboration/adaptation des directives pour l'élaboration d'un plan qui intègre les activités communautaires*
- *Vulgarisation des directives pour l'élaboration d'un plan qui intègre les activités communautaires*
- *Accompagnement des Divisions Provinciales de la Santé (DPS) dans le processus de planification*

- **Niveau intermédiaire :**

- *Vulgarisation des directives pour l'élaboration d'un plan qui intègre les activités communautaires des adolescents et jeunes*
- *Elaboration d'un plan provincial qui intègre les activités communautaires des adolescents et jeunes*
- *Accompagnement des zones de santé dans le processus de planification.*

- **Niveau opérationnel :**

- *Elaboration/adaptation du plan intégrant les activités communautaires destinées à promouvoir la santé et à encourager les adolescents et les jeunes à **utiliser les services***

6.1.1.7. La FOSA établi un lien de collaboration avec les autres structures de fréquentation des adolescents et des jeunes (les écoles, les médias, les églises, les associations à base communautaires, etc.) y compris les autres membres de la communauté (parents, leaders communautaires et les adolescents eux-mêmes) pour inciter l'utilisation des services par les adolescents et les jeunes

- **Indicateur :**
 - *Nombre de FOSA ayant établi un partenariat avec les autres structures de fréquentation des adolescents et des jeunes y compris les autres membres de la communauté*
 - **Moyen de vérification :** Rapport d'activités de FOSA et répertoire des structures de fréquentation des adolescents et des jeunes qui collaborent avec la FOSA.

- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Alaboration/adaptation les normes et directives sur la collaboration des FOSA et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes*
 - *Vulgarisation des normes et directives sur la collaboration des FOSA et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes,*
 - *Suivi et évaluation la collaboration des FOSA et des structures de fréquentation des adolescents et des jeunes.*

 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation les normes et directives sur la collaboration des FOSA et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes ;*
 - *Appui à la collaboration entre les FOSA et les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes ;*
 - *Suivi et évaluation la collaboration des FOSA et des structures de fréquentation des adolescents et des jeunes.*

 - **Niveau opérationnel :**
 - *collaboration des FOSA avec les structures de fréquentation des adolescents et des jeunes*

6.1.2. Critères de réalisation de Processus

6.1.2.1. Les prestataires des services fournissent aux adolescents et aux jeunes des informations appropriées à leur âge et à leur développement sain ; leur prodiguent des conseils et les informent à propos des services sanitaires, sociaux et autres disponibles au niveau des PPS

- **Indicateur :**
 - *Nombre de prestataires des PPS formés ;*
 - *pourcentage de PPS avec prestataires formés en utilisation de matériels Information Education et Communication (IEC)*
 - *Pourcentage des adolescents et des jeunes qui ont reçu la bonne information des prestataires de soins*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de Supervision des PPS,*
 - *Rapport d'enquête (des prestataires et des clients)*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/adaptation des modules et fiches techniques de formation en Services Adaptés aux Adolescents et aux jeunes (SSAAJ) ;*
 - *accompagnement du niveau Intermédiaire dans le renforcement des capacités en SSAAJ*
 - *Elaboration/adaptation des protocoles d'enquête sur les Connaissances Attitudes et Pratiques (CAP)*
 - *Sélectionner les prestataires de services pour les enquêtes CAP*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagner le niveau opérationnel dans les renforcements des capacités en SAJ et la supervision des prestataires de Services de Santé Adaptés aux Adolescents et aux Jeunes (SSAAJ).*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Renforcement des capacités des prestataires des PPS en SSRAJ*

6.1.2.2. Les activités communautaires sont organisées selon le plan de la formation sanitaire afin de promouvoir la santé et encourager les adolescents à utiliser les services.

- **Indicateur :**
 - *Existence de plan d'activités IEC,*
 - *Nombre de séances IEC organisées conformément à la liste de contrôle,*
 - *Nombre d'adolescents et des jeunes informés/touchés par les messages désagrégés par âge et par sexe*
- **Moyen de vérification :**
 - *observation, Rapport de supervision*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/adaptation les fiches de supervision intégrant les aspects IEC sur la SAJ ; Assurer la supervision formative semestrielle*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduction les canevas de supervision, Formation des superviseurs des zones de santé,*
 - *Assurer la supervision formative trimestrielle*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Reproduction les canevas de supervision, la supervision formative mensuelle des PPS*

6.1.3. Critère de réalisation de résultats

6.1.3.1. Les prestataires des services sont formés pour assurer l'éducation sanitaire des adolescents et des jeunes dans la communication en matière de santé

- **Indicateur :**
 - *Nombre de prestataires formés, Nombre de prestataires satisfaits*
- **Moyen de vérification :**
 - *Interviews des prestataires*
- **Actions à mener à chaque niveau**

- **Niveau central :**
 - *Elaboration/Adaptation les outils de suivi et d'évaluation des prestations IEC, Conduire les évaluations nationales de prestations IEC*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduction les outils de suivi et d'évaluation, Appuyer les ECZ, Evaluations périodiques des zones de santé*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Suivi et l'évaluation périodique des PPS en matière d'activités IEC*

6.1.3.2. Les adolescents et les jeunes sont satisfaits des services d'IEC offerts au niveau des PPS

- **Indicateur :**
 - *Nombre d'adolescents et des jeunes satisfaits des services d'IEC du PPS*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport des Interviews des utilisateurs à la sortie du PPS*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Adaptation des outils d'assurance qualité des services de SSAAJ*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduction les outils d'assurance qualité des services de SSAAJ, Formation les ECZ, Evaluations périodiques des zones de santé, Appui à l'assurance qualité.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Reproduire les outils d'assurance qualité des services de SAAJ ;*
 - *Appui à l'assurance qualité aux PPS.*

6.1.3.3. Les adolescents et les jeunes ont des connaissances en matière de santé et savent quels services sanitaires sont disponibles, où et quand ils sont fournis et comment les obtenir

- **Indicateur :**
 - *Nombre d'adolescents et des jeunes ayant adopté des comportements favorables*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport des enquêtes sur les Connaissances, les Attitudes et les Pratiques (CAP)*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Adaptation des protocoles des enquêtes CAP ; Mener des enquêtes CAP*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Enquêtes CAP aux réalités locales ; Superviser la collecte des données*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Collecte des données dans la communauté.*

6.2. STANDARD 2

La communauté est impliquée et facilite l'utilisation des services par les adolescents et les jeunes.

6.2.1. Critère de réalisation de moyens

6.2.1.1. Les leaders communautaires (les Autorités Politico Administratives (APA) , les chefs coutumiers, les leaders religieux, les enseignants, , les leaders d'association des adolescents et des jeunes), sont formés en SSRAJ et expriment la nécessité d'implanter les SSAAJ dans la communauté

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de leaders communautaires formés sur la SSRAJ dans*
 - *Nombre de leaders communautaires ayant signé un acte d'engagement pour exprimer la nécessité d'implanter les SSAAJ dans la communauté*

- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de formation /*
 - *acte d'engagement signé*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des directives relatives à l'implantation de la SSRAJ y compris un modèle de déclaration d'engagement des leaders communautaires*
 - *Vulgarisation des directives relatives à l'implantation y compris un modèle de déclaration d'engagement.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des directives relatives à l'implantation y compris un modèle de déclaration d'engagement*
 - *Suivi de l'application des directives.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Orientation des leaders communautaires sur le SSAAJ ;*
 - *Application des directives*

6.2.1.1. La communauté est organisée pour contribuer à la mise en place des SSAAJ dans les PPS

- **Indicateur :**
 - *Nombre de PPS disposant d'un comité de soutien à la mise en place et au fonctionnement de SSAAJ*
- **Moyens de vérification :**
 - *rapport de supervision, Procès-Verbal (PV) de réunion du comité de soutien du PPS, Organisation Non Gouvernementale (ONG)*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des directives relatives à la participation de la communauté*
 - *Vulgarisation des directives relatives à la participation de la communauté*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des directives relatives à la participation de la*

- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'activités du PPS,*
 - *Rapport de mission de supervision/suivi*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration / actualisation des outils de supervision et suivi des activités à base communautaire*
 - *Vulgarisation des outils de supervision et suivi des activités à base communautaire*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils de supervision et suivi des activités à base communautaire*
 - *Accompagnement des ECZ dans la supervision et le suivi*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *supervision et suivi des activités communautaires par les prestataires de soins.*

6.2.1.5. Les prestataires de soins ont des compétences et disposent des supports IEC pour expliquer à la communauté (parents, tuteurs, organisations communautaires, APA, leaders communautaires) sur l'intérêt de fournir les services de santé adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes

- **Indicateur**
 - *Nombre de prestataires des soins ayant des compétences en techniques de communication*
 - *Nombre de séances IEC ayant eu lieu selon les cibles (APA, tuteurs, parents, etc)*
 - *Nombre d'interviewés qui reconnaissent l'intérêt de fournir les SSAAJ selon leur catégories (parents, tuteurs, leaders, responsables des organisations communautaires, etc)*
 - *Nombre de FOSA avec des supports IEC disponibles (Boite à images ; Dépliants, Affiches)*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision,*
 - *Rapport d'activités de la FOSA*
 - *Rapport d'enquête*

- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des supports IEC*
 - *Vulgarisation des supports IEC*
 - *Organisation des enquêtes CAP*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des supports IEC*
 - *Dotation des supports IEC au niveau de la zone de santé*
 - *Accompagnement des ECZS dans l'organisation de l'enquête*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des supports IEC*
 - *Dotation des supports IEC au niveau de la FOSA*
 - *Sensibilisation de la communauté sur l'intérêt de fournir les services de santé adaptés aux besoins des adolescents.*
 - *Réalisation de l'enquête*

6.2.1.6. La FOSA possède une cartographie actualisée des organisations communautaires avec lesquelles elle établit des partenariats pour inciter l'appui de la communauté afin que les adolescents et les jeunes utilisent les services de santé

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de FOSA possédant une cartographie actualisée des organisations communautaires*
 - *Nombre d'organisations communautaires ayant signé un contrat de partenariat avec la FOSA*
 - *Nombre de séances de sensibilisation organisées par les organisations communautaires en faveur des adolescents.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Cartographie actualisée disponible,*
 - *Contrat de partenariat disponible*
 - *Rapports de sensibilisation des organisations communautaires*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des critères de sélection des organisations communautaires, les directives sur le partenariat FOSA-Organisations communautaires*

- *Vulgarisation des critères de sélection et des directives sur le partenariat*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des critères de sélection et des directives sur le partenariat*
 - *Dotation des ECZS en documents de critères de sélection et les directives*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Réalisation/Actualisation de la cartographie*
 - *Etablissement de partenariat avec les organisations communautaires conformément aux directives.*

6.2.2. Critère de réalisation de processus

6.2.2.1. La communauté participe au fonctionnement des SSAAJ de la FOSA et des services à base communautaire offerts aux adolescents et jeunes

- **Indicateur :**
 - *Nombre des PPS disposant d'un comité de soutien,*
 - *Nombre de comités de soutien fonctionnel*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'activités de PPS et des comités de soutien,*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des directives sur la participation communautaire au fonctionnement des PPS ;*
 - *Vulgarisation des directives*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des directives*
 - *Suivi de la mise en œuvre des directives au niveau des ZS*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Mise en œuvre, suivi et évaluation des directives*

6.2.2.2. La communauté incite les adolescents et les jeunes à utiliser les services de soins de santé et à base communautaire

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de leaders communautaires favorables à l'utilisation des services par les adolescents et les jeunes,*
 - *Nombre d'adolescents et des jeunes orientés au PPS par les leaders communautaires*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'activités des PPS,*
 - *rapport d'enquête*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation de canevas de rapport et les registres appropriés à la collecte d'information sur la participation communautaire aux SSAAJ*
 - *Vulgarisation de canevas de rapport et les registres appropriés à la collecte d'information sur la participation communautaire aux SSAAJ*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation de canevas de rapport et les registres appropriés à la collecte d'information sur la participation communautaire aux SSAAJ*
 - *Dotation des ECZS en canevas de rapport et les registres appropriés à la collecte d'information sur la participation communautaire aux SSAAJ.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Dotation des FOSA en canevas de rapport et les registres appropriés à la collecte d'information sur la participation communautaire aux SSAAJ*
 - *Utilisation au niveau des PPS.*

6.2.2.3. Les prestataires de soins sensibilisent les parents/ tuteurs et les autres membres de la communauté qui se rendent dans les FOSA sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et aux jeunes

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de membres de la communauté sensibilisés sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et jeunes au niveau de la FOSA*

- **Moyen de vérification : Rapport d'activités de la FOSA**
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Élaboration/actualisation des stratégies y compris les outils et les messages pour sensibiliser la communauté sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et aux jeunes au niveau de la FOSA*
 - *Vulgarisation des stratégies/outils /messages*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des stratégies/outils/ messages au niveau des zones de santé*
 - *Dotation du document des stratégies/outils/ messages au niveau des zones de santé*
 - *Suivi de la mise en œuvre des stratégies/outils/ messages au niveau des zones de santé.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Organisation des séances de sensibilisation conformément aux stratégies/messages.*

6.2.2.4. Les prestataires communautaires sensibilisent les parents/tuteurs, enseignants et les chefs d'établissement sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et aux jeunes à l'occasion de réunions des parents dans les écoles

- **Indicateurs :**
 - *Nombre des parents/tuteurs, enseignants et chefs d'établissements sensibilisés sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et jeunes*
- **Moyen de vérification :**
 - *rapport d'activités*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des stratégies y compris les outils et messages pour sensibiliser la communauté sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et aux jeunes dans les écoles*
 - *Vulgarisation des stratégies/outils /messages.*

- **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des stratégies/outils/ messages au niveau des zones de santé*
 - *Dotation du document des stratégies/outils/ messages au niveau des zones de santé*
 - *Suivi de la mise en œuvre des stratégies/outils/ messages au niveau des zones de santé*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Organisation des séances de sensibilisation sur l'intérêt d'offrir les services de santé aux adolescents et jeunes.*

6.2.3. Critères de réalisation de résultats

6.2.3.1. La communauté est satisfaite du fonctionnement des SSAAJ

- **Indicateurs :**
 - *Taux de satisfaction des membres de la communauté du fonctionnement des SSAAJ,*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'enquête de satisfaction*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Élaboration/actualisation des outils de l'enquête ;*
 - *Organisation des enquêtes*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils*
 - *Dotation des outils Supervision de l'enquête*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Réalisation de l'enquête de satisfaction*

6.2.3.2. Les adolescents et les jeunes utilisent les services de soins de santé et à base communautaire

- **Indicateur :**
 - *Taux d'utilisation des services par les adolescents et jeunes dans les PPS*

- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'activités des PPS, registre de fréquentation*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des outils*
 - *Accompagnement des DPS dans le suivi et l'évaluation des activités de SSAAJ;*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagnement des ECZS dans le suivi et l'évaluation des activités des SSAAJ ;*
 - *Dotation des outils de suivi et évaluation des activités des SSAAJ*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *supervision, suivi et évaluation de la qualité des SSAAJ.*

6.2.3.3. La communauté (parents, tuteurs, organisations communautaires, APA, leaders communautaires) soutient l'offre des services de santé aux adolescents et aux jeunes et leur utilisation par ces derniers.

- **Indicateurs :**
 - *nombre des parents, tuteurs, organisations communautaires, APA, leaders communautaires) qui soutiennent l'offre des services de santé aux adolescents et aux jeunes et leur utilisation.*
 - *Nombre de parents, tuteurs, organisations qui encouragent les adolescents et les jeunes à utiliser les services*
 - *Proportion des adolescents et des jeunes qui confirment avoir été encouragés par leurs parents/tuteurs à utiliser les services*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'enquête,*
 - *Rapport de supervision,*
 - *Rapport d'activités*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des outils d'enquête et de supervision,*
 - *Organisation des enquêtes*
 - *Vulgarisation des outils d'enquête et de supervision*

- **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagnement des ECZS dans la réalisation des enquêtes et de supervision,*
 - *Dotation des outils d'enquête et de supervision*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Organisation des réunions de sensibilisation de la communauté*
 - *Organisation des enquêtes et des supervisions dans la communauté.*

6.3. STANDARD 3

Des politiques, des protocoles, des normes et des directives en matière de la santé des adolescents et des jeunes sont disponibles et appliquées à tous les niveaux.

6.3.1. Critère de réalisation de Moyens

6.3.1.1. Les documents normatifs (arrêté, normes, directives et outils) en matière de SAJ sont disponibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

- **Indicateur :**
 - *Nombre de documents normatifs disponibles*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des documents normatifs en rapport avec la SAJ*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Dotation des documents normatifs aux ZS ;*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Dotation des documents normatifs dans les PPS ;*

6.3.1.2. Les normes et directives relatives à la référence et contre référence sont mises en place pour l'orientation des adolescents et des jeunes vers les services appropriés

- **Indicateurs :**
 - *Existence d'un document des normes et directives relatives à la référence et contre référence des adolescents et des jeunes.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Document des normes et directives relatives à la référence et contre référence disponible.*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Élaboration/actualisation des normes et directives relatives à la référence et contre référence*
 - *Vulgarisation des normes et directives relatives à la référence et contre référence des adolescents et jeunes au niveau des DPS.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des normes et directives relatives à la référence et contre référence des adolescents et jeunes au niveau de la zone de santé*
 - *Dotation des normes et directives relatives à la référence et contre référence des adolescents et jeunes au niveau de la zone de santé*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Mise en œuvre des normes et directives relatives à la référence et contre référence des adolescents et jeunes.*

6.3.2. Critère de réalisation de processus

6.3.2.1. Les normes et directives sont vulgarisées à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

- **Indicateur :**
 - *Existence de plan de vulgarisation*
 - *Nombre des prestataires qui ont une connaissance sur les normes et directives*

- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de vulgarisation*
 - *Rapport de supervision*
 - *Actions à mener à chaque niveau*
- **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation du plan de vulgarisation*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Exécution du plan de vulgarisation*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Mise en œuvre des normes et directives*

6.3.3. Critères de réalisation de résultats

6.3.3.1. Les prestataires connaissent les politiques, les normes et directives en matière de SAJ

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de prestataires qui connaissent des politiques, normes et directives en matière de SAJ,*
 - *Moyen de vérification : rapport de supervision*
 - *Actions à mener à chaque niveau*
- **Niveau central : Elaboration/actualisation des outils de supervision**
- **Niveau intermédiaire :**
 - *vulgarisation des outils de supervision*
 - *Dotation des ECZS en outils de supervision*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Supervision des prestataires des SSAAJ*

6.3.3.2. Les prestataires des services offrent le paquet de services adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes conformément aux normes et directives mises en place

- **Indicateurs :**
 - *Nombre des adolescents et des jeunes pris en charge conformément aux normes.*

- **Moyen de vérification :**
 - *Dossiers des clients,*
 - *Rapport de supervision*
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Élaboration/actualisation des outils de supervision*
 - *Accompagnement des DPS dans la mise en œuvre des normes et directives.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagnement des ECZS dans la mise en œuvre des normes et directives*
 - *Dotation des ECZS en outils de supervision.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Supervision des prestataires des services*
 - *Mise en œuvre des normes et directives*

6.4. STANDARD 4

Tout prestataire de service a les connaissances, les attitudes et les compétences requises lui permettant d'offrir aux adolescents et aux jeunes des services et soins de santé de manière efficace, efficiente et conviviale en respectant leurs droits à : l'information, l'intimité, la confidentialité, la non-discrimination, et sans jugement.

6.4.1. Critères de réalisation de moyens

6.4.1.1. Les prestataires des services sont formés en SSAAJ.

- **Indicateur :**
 - *Nombre de prestataires de soins formés sur les SSAAJ*
 - *Nombre de prestataires communautaires formés sur la SAJ*
 - *Nombre de personnels non soignants formés sur la SAJ*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de formation, rapport de supervision*
 - *Actions à mener à chaque niveau*

- **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des supports de formation (guide du facilitateur, livret d'informations utiles, fiches techniques) ;*
 - *Formation des formateurs provinciaux ;*
 - *Accompagnement des formateurs provinciaux dans la formation des ECZ et des prestataires de services*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Formation des ECZ,*
 - *Dotation des ECZ en supports de formation*
 - *Accompagnement de la formation des prestataires de services*
- **Niveau opérationnel ;**
 - *Formation des prestataires de soins sur les SSAAJ,*
 - *Formation des prestataires communautaires et des personnels non soignants sur la SSAJ.*

6.4.1.2. Les prestataires de soins ont des compétences techniques nécessaires pour offrir les SSAAJ

- **Indicateurs :**
 - *Niveau des compétences des prestataires dans l'offre des SSAAJ*
- **Moyen de vérification :**
 - *rapport d'évaluation, Rapport de supervision, Rapport de suivi post formation*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/ actualisation des outils d'évaluation des compétences techniques des prestataires sur les SSAAJ*
 - *Vulgarisation des outils d'évaluation*
 - *Organisation du suivi post formation,*
 - *Organisation des supervisions formatives*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *vulgarisation des outils d'évaluation*
 - *Dotation des ECZ en outils d'évaluation*
 - *Organisation des suivis post formation*

- *Organisation des supervisions formatives des ECZ*
- *Accompagnement des ECZ dans la supervision des prestataires de soins*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Evaluation des compétences des prestataires de soins à travers des supervisions et des suivis post formation.*

6.4.1.3. Le module sur la santé des adolescents et jeunes est introduit dans le curriculum de formation des écoles de science de la santé (IEM, ITM, ISTM...)

- **Indicateurs :**
 - *Nombre d'écoles de santé qui enseignent la SAJ,*
 - *Nombre des enseignants formés en SAJ dans les écoles de sciences de santé*
 - *Moyen de vérification :*
 - *programme des écoles de sciences de santé intégrant la SAJ,*
 - *rapport de formation,*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Plaidoyer- pour l'introduction de la SAJ dans les écoles de sciences de santé ;*
 - *Elaboration des directives pour cette introduction ;*
 - *Accompagnement des écoles dans l'élaboration des supports de formation,*
 - *accompagnement de la formation des enseignants.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagnement de l'introduction de la SAJ dans les écoles de sciences de de santé*
 - *suivi de la mise en œuvre des enseignements sur la SAJ dans les écoles*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Organisation de l'enseignement de la SAJ dans les écoles de sciences de santé.*

6.4.2. Critères de réalisation de Processus

6.4.2.1. Les prestataires des services offrent les SSAAJ de manière conviviale dans tous les PPS

- **Indicateur** : Nombre de prestataires offrant des SSAAJ de manière conviviale.
- **Moyen de vérification** :
 - *Rapport de supervision*
 - *Rapport d'enquête*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central** :
 - *Elaboration/actualisation des outils de supervision de SSAAJ*
 - *Vulgarisation des outils de supervision*
 - *supervision formative des DPS*
 - **Niveau intermédiaire** :
 - *Vulgarisation des outils de supervision*
 - *Dotation des ECZ en outils de supervision ;*
 - *Supervisions formatives des ECZ*
 - **Niveau opérationnel** :
 - *Offre des services SAJ selon l'approche conviviale;*
 - *Supervision formative des prestataires des soins, communautaires et le personnel non soignant.*

6.4.2.2. Les prestataires de services intègrent les aspects de SSAAJ lors des revues périodiques à chaque niveau de la pyramide sanitaire (partage d'expériences et de bonnes pratiques,) avec l'implication des adolescents et des jeunes

- **Indicateur** :
 - *Nombre de revues périodiques organisées ayant intégrées les aspects SSAAJ et avec l'implication des adolescents et des jeunes à chaque niveau.*
- **Moyen de vérification** :
 - *Rapports des revues*

- **Actions à mener à chaque**
- **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des directives sur l'intégration des aspects des SSAAJ et l'implication des adolescents et des jeunes dans les revues périodiques,*
 - *Vulgarisation des directives sur l'intégration des aspects des SSAAJ et l'implication des adolescents et des jeunes.*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des directives sur l'intégration des aspects des SSAAJ et l'implication des adolescents et des jeunes*
 - *accompagnement des ECZ dans la mise en œuvre des directives*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Prise en compte des aspects des SSAAJ durant les revues périodiques des zones de santé.*

6.4.3. Critère de réalisation de résultats

6.4.3.1. Les prestataires des SSAAJ sont satisfaits de leur formation et sont motivés pour offrir les services de santé aux adolescents et jeunes

- **Indicateur :**
 - *Taux de satisfaction des prestataires de services par rapport à la formation reçue*
- **Moyen de vérification : Rapport d'enquête et de supervision ;**
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des outils d'enquête,*
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*
 - *Organisation des enquêtes de satisfaction des prestataires*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils d'enquête ;*
 - *Accompagnement des ECZS dans l'organisation des enquêtes de satisfaction des prestataires*

- **Niveau opérationnel**
 - *Organisation des enquêtes de satisfaction des prestataires*

6.4.3.2. Les adolescents et les jeunes bénéficient des services de santé de qualité et sont satisfaits des attitudes des prestataires

- **Indicateur :**
 - *Nombre des adolescents et des jeunes ayant bénéficié des services*
 - *Taux de satisfaction des adolescents et des jeunes par rapport aux attitudes des prestataires*
- **Moyen de vérification :**
 - *rapport d'enquête de satisfaction,*
 - *rapport d'activités des FOSA*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des outils d'enquête ;*
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*
 - *Organisation des enquêtes nationales*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*
 - *Accompagnement des ECZ dans les enquêtes*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Réalisation de l'enquête de satisfaction auprès des adolescents et jeunes*

6.5. STANDARD 5

Les services de santé adaptés et de qualité sont offerts à tous les adolescents et jeunes dans tous les points de prestation de service sur toute l'étendue du territoire national.

6.5.1. Critères de réalisation de moyens

6.5.1.1. Tous les PPS disposent des normes et directives en rapport avec le Paquet Minimum des Services (PMS) de santé adapté aux besoins des adolescents et des jeunes

- **Indicateurs :**
 - *nombre de PPS disposant des normes et directives en matière de santé des adolescents et des jeunes*
- **Moyen de vérification :**
 - *Documents des normes et directives en matière de santé des adolescents et des jeunes disponibles.*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaborer les normes et directives*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduire les normes et directives de PMS, Distribuer les normes et directives dans les zones de santé*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Mettre les normes et directives à la disposition des PPS.*

6.5.1.2. Tous les prestataires des services de santé, y compris le personnel non soignant connaissent les normes et les directives

- **Indicateur :**
 - *Nombre de prestataires des services formés par types de documents*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de formation*
- **Actions à mener à chaque niveau**

- **Niveau central :**
 - *Développer des documents pour le fonctionnement des PPS*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Adapter les documents aux réalités locales*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Orientation des prestataires y compris du personnel de soutien sur les différents documents produits.*

6.5.1.3. La FOSA dispose de l'électricité, l'eau, le système d'assainissement et d'élimination des déchets.

- **Indicateur :**
 - *Nombre de PPS organisés et équipés selon les directives*
- **Moyen de vérification :**
 - *Observation de descente sur terrain*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des directives d'organisation et les normes d'équipement des PPS selon les différents niveaux.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Orientation des ECZ sur les directives, fournir aux ZS les équipements selon les besoins*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Planification de l'organisation des PPS, équipement les PPS selon les directives avec l'implication des adolescents et des jeunes eux-mêmes.*

6.5.2. Critères de réalisation de Processus

6.5.2.1. Le calendrier, les horaires, les types de services offerts sont clairement indiqués sur un panneau au niveau du PPS et la communauté est informée sur son existence et sur ses activités

- **Indicateur :**
 - *Nombre de PPS disposant d'un panneau,*
 - *Nombre de PPS disposant des flèches indicatives*

- **Moyen de vérification :** Observation
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des directives d'organisation et les normes d'équipement des PPS selon les différents niveaux.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Production des directives, Orienter les ECZ sur les directives, fournir aux ZS les équipements selon les besoins.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Proposition des calendriers et les horaires selon les réalités locales avec le concours des adolescents et des jeunes eux-mêmes.,*
 - *Implantation des panneaux et les flèches indicatifs,*
 - *informer la communauté sur l'existence et le fonctionnement des PPS.*

6.5.2.2. Tous les prestataires des services y compris les personnels non soignant connaissent les différentes normes, directives, politiques et stratégies en rapport avec les SSAAJ

- **Indicateurs :**
 - *nombre de prestataires de services qui connaissent les différentes normes, directives, politiques et stratégies*
 - *nombre de prestataires non soignant qui connaissent les différentes normes, directives, politiques et stratégies*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision*
- **Action à mener :**
 - **Au niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des normes directives, politiques et stratégies*
 - *vulgarisation des documents normatifs*
 - *Accompagnement des DPS dans la vulgarisation des normes directives, politiques et stratégies au niveau opérationnels*
 - **Niveau provincial :**
 - *Reproduction et vulgarisation des normes directives, poli-*

- *Supervision des DPS et des ZS.*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Mobilisation des ressources pour l'acquisition des intrants et des médicaments*
 - *Approvisionnement des ZS en intrants et en médicaments en respectant le circuit d'approvisionnement*
 - *Accompagnement des ECZ dans le renforcement des capacités des prestataires sur la gestion des médicaments et autres intrants*
 - *Supervision des ZS.*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Approvisionnement et distribution des médicaments et autres intrants aux formations sanitaires*
 - *Gestion rationnelle des médicaments et autres intrants*
 - *Supervision des formations sanitaires ayant bénéficié des médicaments et intrants*
 - *renforcement des capacités des prestataires sur la gestion des intrants et médicaments*

6.5.2.4. Les FOSA disposent d'équipements nécessaires pour assurer l'ensemble des services requis aux adolescents et aux jeunes et les utilisent de manière rationnelle.

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de fosa qui disposent d'équipements nécessaires*
 - *Nombre de prestataires des services formés dans l'utilisation rationnelle des équipements.*
- **Moyen de vérification :**
 - *PV de réception des équipements*
 - *Rapport de formation*
 - *Rapport de gestion des équipements*
 - *Rapport supervision*
 - *Rapport de monitoring*
 - *Plan de maintenance des équipements.*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Mobilisation des ressources pour doter les DPS en équipements et matériels*
 - *Accompagnement des DPS dans le renforcement des ca-*

capacités des prestataires de services sur l'utilisation rationnelle des équipements

- *Supervision des DPS et des ZS.*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Mobilisation des ressources pour l'acquisition des équipements*
 - *Dotation des ZS en équipements nécessaires*
 - *Renforcement des capacités des prestataires de services sur l'utilisation des équipements*
 - *Supervision des ZS.*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Dotation des fosa en équipements et matériels nécessaires*
 - *Gestion rationnelle des équipements et matériels*
 - *Renforcement des capacités des prestataires sur la gestion des équipements et matériels*
 - *Supervision des FOSA*
 - *Suivi des FOSA.*

6.5.2.5. Les services hors des PPS (stratégie avancée) sont fournis selon un calendrier établi

- **Indicateur:**
 - *Nombre de PPS disposant d'un calendrier d'offre des services hors du site*
 - *Nombre de PPS fournissant des services hors du site,*
 - *Nombre de services hors du site organisés,*
 - *Nombre d'adolescents et jeunes couverts hors du site*
- **Moyen de vérification :**
 - *Observation, Rapports d'activités*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaborer les directives sur les services hors du site selon les niveaux*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Orienter les ECZ sur les directives, doter les ZS des directives*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Orienter les prestataires sur les directives*

6.5.3. Critères de réalisation de résultats

6.5.3.1. La FOSA fonctionne avec des horaires d'ouverture adaptés aux adolescents et jeunes et des procédures de prise de rendez-vous commodes et avec un temps d'attente réduits.

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de fosa ayant affiché les horaires d'ouverture adaptés aux adolescents*
 - *Nombre de fosa ayant des procédures de prise de rendez-vous commode*
 - *Niveau de satisfaction des adolescents et jeunes par rapport au temps d'attente*
 - *Temps moyen d'attente des adolescents avant la consultation.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision,*
 - *rapport d'enquête*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des normes sur le fonctionnement des SSAAJ*
 - *Accompagnement des DPS dans le renforcement des capacités des prestataires des services*
 - *Vulgarisation des normes sur le fonctionnement des SSAAJ supervision*
 - *Vulgarisation des normes sur le fonctionnement des SSAAJ*
 - *Accompagnement des ECZ dans le renforcement des capacités et la supervision des prestataires de services*
 - *Application des normes : affichages des horaires d'ouverture, utilisation des procédures de prise de rendez-vous commode, réduction du temps d'attente*
 - *Supervision.*

6.5.3.2. Tous les prestataires de services y compris les prestataires non soignants offrent les SSAAJ conformément aux différents documents normatifs (politiques, stratégies, directives etc.)

- **Indicateurs :**
 - *Nombre d'adolescents et des jeunes pris en charge conformément aux normes*
 - *Proportion des prestataires qui ont les compétences requises lors de l'évaluation.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision/suivi post-formation, rapport d'enquête, dossier médical des adolescents.*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des outils de supervision*
 - *Elaboration des questionnaires d'enquête*
 - *Supervision des prestataires des SSAAJ*
 - *Suivi post formation*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Renforcement des capacités des ECZ et*
 - *Accompagnement des ECZ dans le renforcement des capacités des prestataires de services*
 - *Vulgarisation des documents normatifs*
 - *Suivi post formation*
 - *Supervision des prestataires des SSAAJ.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Renforcement des capacités des prestataires de services*
 - *Offre des SSAAJ selon les normes*
 - *Supervision des SSAAJ*
 - *Suivi des SSAAJ.*

6.5.3.3. La FOSA dispose des box de consultation qui préservent et garantissent la confidentialité et l'intimité des adolescents et des jeunes.

- **Indicateurs :**
 - *Proportion de fosa qui disposent des box de consultation garantissant la confidentialité et l'intimité (paravent, paravent ou autre matériels, mur insonorisé,)*
 - *Proportion des salles de consultation avec armoire avec fer-*

meture à clé pour les fiches et autres documents personnels de consultations

- *Proportion des adolescents et des jeunes qui confirment avoir bénéficié d'une consultation sans intrusion d'une tierce personne.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervision/Evaluation de la FOSA, rapport d'enquête*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des normes*
 - *Vulgarisation des normes*
 - *Mobilisation des ressources pour l'aménagement des salles de consultation garantissant la confidentialité et l'intimité*
 - *Supervision des SSAAJ.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des Normes*
 - *Mobilisation des ressources pour l'aménagement des salles de consultation....*
 - *Assurer le suivi du respect des normes d'infrastructures en matière de confidentialité et intimité dans les formations sanitaires.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Aménagement des box de consultation*
 - *Assurer la Supervision des prestataires des SSAAJ*
 - *application des normes d'infrastructures en matière de confidentialité et intimité dans les formations sanitaires (utilisation des paravents).*

6.5.3.4. Les adolescents et les jeunes utilisent les services offerts par les PPS

- **Indicateur :**
 - *Nombres d'adolescents et des jeunes utilisant les services des PPS*
- **Moyen de vérification :**
 - *rapport d'activités, registres des services*
- **Actions à mener à chaque niveau**

- **Niveau central :**
 - *Elaboration des outils de suivi, et d'évaluation ;*
 - *Conduite des évaluations nationales*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Formation des ECZ sur le suivi et évaluation ;*
 - *Dotation des ZS des outils de suivi et évaluation*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Conduire les évaluations des zones de santé ;*
 - *Assurer le suivi de la mise en œuvre du PMS au niveau des PPS ;*
 - *Réalisation des auto-évaluations.*

6.5.3.5. Les adolescents et les jeunes sont satisfaits des services reçus dans les PPS sur toute l'étendue du territoire national

- **Indicateur :**
 - *Taux de satisfaction des adolescents et des jeunes concernant les services de santé adaptés aux adolescents et jeunes reçus*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'enquête*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Développement des outils de collecte des données sur la satisfaction des adolescents et des jeunes*
 - *Organisation des enquêtes nationales*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Orientation des ECZ sur l'utilisation des outils de collecte des données*
 - *Supervision de l'enquête de satisfaction des adolescents et des jeunes.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Réalisation des enquêtes de satisfaction des adolescents et des jeunes*

6.5.3.6. La prise en charge des principaux problèmes de santé des adolescents et des jeunes se fait de manière efficace et efficiente

- **Indicateur :**
 - *nombre des adolescents et des jeunes pris en charge conformément aux Normes et Directives*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de supervisions et évaluation*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des normes et directives ainsi que des outils sur les prestations*
 - *Vulgarisation des normes et directives ainsi que les outils sur les prestations*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des normes et directives ainsi que les outils sur les prestations*
 - *Dotation des zones de santé en normes et directives ainsi que les outils sur les prestations des services.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Prise en charge des principaux problèmes de santé des adolescents et des jeunes conformément aux normes et directives ainsi que les outils sur les prestations.*

6.6. STANDARD 6

La formation sanitaire offre des services de santé de qualité à tous les adolescents et jeunes quels que soient leur niveau de revenu, leur âge, leur sexe, leur état matrimonial, leur niveau d'instruction, leur origine ethnique, leur religion, leur race, ou tout autre cas de vulnérabilité et défavorisé (adolescents et jeunes avec handicap, albinos...).

6.6.1. Critères de moyens

6.6.1.1. Les Normes et Directives définissant l'offre des services de santé de qualité aux adolescents et jeunes sans discrimination aucune (âge, sexe, l'état matrimonial, niveau d'instruction, race/origine ethnique, la religion, ou tout autre cas de vulnérabilité et défavorisé (adolescents et jeunes avec handicap, albinos...)) sont mises en places dans les FOSA

- **Indicateur :**
 - *Nombre des FOSA qui disposent des normes et directives définissant l'offre des services de santé de qualité aux adolescents et jeunes sans discrimination aucune.*
- **Moyens de vérification :**
 - *bon de réception et la disponibilité du document de Normes et Directives.*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des Normes et Directives,*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *reproduction et distribution des Normes et Directives aux ECZ*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *rendre disponibles les Normes et Directives au niveau des FOSA.*

6.6.1.2. Les Normes et Directives sont misent en place pour une tarification préférentielle en faveur des adolescents et jeunes dans l'offre des services de qualité dans les points de prestation des services.

- **Indicateur :**
 - *Nombre des FOSA qui disposent des Normes et Directives*

pour une tarification préférentielle en faveur des adolescents et jeunes dans l'offre des services de qualité dans les points de prestation des services

- **Moyen de vérification :**
 - *Disponibilité du document des Normes et Directives pour une tarification préférentielle en faveur des adolescents et jeunes*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des Normes et Directives,*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *reproduction et distribution des Normes et Directives aux ECZ*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Rendre disponible les Normes et Directives au niveau des FOSA*

6.6.1.3. Les prestataires des soins et le personnel non soignant connaissent les normes et les directives sur l'offre des services de santé de qualité aux adolescents et jeunes sans discrimination aucune

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de prestataires de soins qui connaissent les Normes et les Directives sur l'offre des services de santé de qualité aux adolescents et jeunes sans discrimination aucune*
 - *Nombre de personnel non soignant qui connaissent les Normes et les Directives sur l'offre des services de santé de qualité aux adolescents et aux jeunes sans discrimination aucune*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'enquête ou des supervisions*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *vulgarisation des Normes et Directives auprès des équipes cadre des DPS,*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *vulgarisation des Normes et Directives auprès des ECZS.*

- **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des Normes et Directives au niveau des FOSA*
 - *Suivi de l'application des Normes et Directives à tous les niveaux.*

6.6.1.4. Les prestataires de soins identifient les groupes des adolescents et des jeunes vulnérables et défavorisés de leur communauté

- **Indicateur :**
 - *Nombre des groupes des adolescents vulnérables et défavorisés identifiés*
- **Moyen de vérification : listes / répertoire**
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration, reproduction et vulgarisation des critères de sélection*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduction et Vulgarisation des critères de sélection*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Application des critères de sélection au niveau des FOSA.*

6.6.2. Critères de processus

6.6.2.1. Les prestataires de soins et le personnel non soignant offrent les services de santé à tous les adolescents et aux jeunes sans discrimination, conformément aux Normes et Directives

- **Indicateur :**
 - *Nombre des prestataires des soins offrant les services de santé aux adolescents et jeunes sans discrimination, conformément aux Normes et Directives.*
 - *Nombre de personnel non soignant offrant les services de santé aux adolescents et jeunes sans discrimination, conformément aux Normes et Directives.*
- **Moyen de vérification : rapport des supervisions et d'enquête**
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des outils de formation,*

- *Formation des équipes des formateurs provinciaux,*
- *Organisation des missions de supervision semestrielle*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Reproduction des outils de formation et de supervision,*
 - *Accompagnement du niveau opérationnel.*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Offre des services de santé aux adolescents et jeunes avec convivialité, et sans discrimination.*

6.6.3. Critère des résultats

6.6.3.1. Toutes les catégories des adolescents et des jeunes y compris les groupes vulnérables et défavorisés utilisent les services et sont satisfaits de la manière dont ils sont pris en charge par les prestataires

- **Indicateur :**
 - *Taux d'utilisation des services par les adolescents et les jeunes y compris les groupes vulnérables et défavorisés*
 - *Taux de satisfaction des adolescents et des jeunes par rapport aux services reçus*
 - *Taux de satisfaction des groupes vulnérables et défavorisés par rapport aux services reçus*
- **Moyen de vérification :**
 - *Le registre de fréquentation,*
 - *Rapport des supervisions,*
 - *Rapports d'enquêtes,*
 - *Rapports d'activités*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Conception des outils pour mener l'enquête*
 - *Elaboration des canevas de rapport*
 - *Accompagnement des DPS dans la supervision ;*
 - *Mener des études d'évaluation du niveau de satisfaction*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Accompagnement des zones de santé dans la supervision*
 - *Niveau opérationnel*
 - *Organisation des supervisions*
 - **Niveau opérationnel :**

6.7. STANDARD 7

La FOSA collecte, analyse, utilise et transmet les données sur l'utilisation des services et la qualité des soins, ventilées par tranche d'âge et par sexe, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité des services.

6.7.1. Critère de réalisation des moyens

6.7.1.1. Les indicateurs sur les SSAAJ sont désagrégés par tranche d'âge, par sexe et sont intégrés dans le système national d'information sanitaire en sigle SNIS

- **Indicateur :**
 - *Nombre d'indicateurs de SSAAJ désagrégés par tranche d'âge et par sexe intégrés dans le SNIS.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Canevas de collecte de données/canevas SNIS*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Identification des indicateurs désagrégés par tranche d'âge et par sexe de SAJ à intégrer dans le SNIS ;*
 - *Intégration de ces indicateurs désagrégés par tranche d'âge et par sexe de SAJ dans le SNIS*
 - *Vulgarisation des outils de collecte des données désagrégés par tranche d'âge et par sexe*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils des données désagrégées par tranche d'âge et par sexe*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des outils de collecte des données désagrégées par tranche d'âge et par sexe.*

6.7.1.2. Les indicateurs de SAJ sont intégrés de façon appropriée dans les outils de supervision, suivi et évaluation à tous les niveaux.

- **Indicateur :**
 - *Existence des outils de supervision, suivi et évaluation prenant en compte les indicateurs de SAJ désagrégés par tranches d'âges et par sexes*

- **Moyen de vérification :**
 - *Outils de supervision, suivi et évaluation*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des outils de supervision, suivi et évaluation en intégrant des indicateurs de SAJ **désagrégés par tranches d'âges et par sexes***
 - *Vulgarisation des outils de supervision, suivi et évaluation en intégrant des indicateurs de SAJ **désagrégés par tranches d'âges et par sexes.***
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils de supervision, suivi et évaluation en intégrant des indicateurs de SAJ **désagrégés par tranches d'âges et par sexes***
 - *Dotation des Vulgarisation des outils de supervision, suivi et évaluation en intégrant des indicateurs de SAJ **désagrégés par tranches d'âges et par sexes.***
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des outils de supervision, suivi et évaluation en intégrant des indicateurs de SAJ **désagrégés par tranches d'âges et par sexes.***

6.7.1.3. Un comité multisectoriel de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ est mis en place à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

- **Indicateur :**
 - *Existence du Comité fonctionnel à tous les niveaux*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport des réunions de comité multisectoriel de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ (TASK FORCE SAJ).*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des Termes de Référence des comités multisectoriels de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ*
 - *Vulgarisation des Termes de Référence des comités multisectoriels de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ*

- *Mise en place des comités multisectoriels de coordination*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des Termes de Référence des comités multisectoriels de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ*
 - *Mise en place des comités multisectoriels de coordination Provinciale*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des Termes de Référence des comités multisectoriels de coordination, de suivi et d'évaluation des SSAAJ*
 - *Mise en place des comités multisectoriels de coordination au niveau des ZS*

6.7.1.4. Les prestataires des soins sont formés pour collecter et analyser les données en vue d'orienter la prise de décision afin d'améliorer la qualité des services

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de prestataires de soins formés dans la collecte et analyse des données*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport de formation,*
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des supports de formation*
 - *Renforcement des capacités des divisions provinciales de la santé*
 - *Accompagnement des DPS dans le renforcement des capacités des prestataires de soins dans la collecte et l'analyse des données*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Renforcement des capacités des ECZS*
 - *Accompagnement des ECZS dans le renforcement des capacités des prestataires de soins dans la collecte et l'analyse des données*

- **Niveau opérationnel :**
 - *Renforcement des capacités des prestataires de soins dans la collecte et l'analyse des données.*

6.7.1.5. Des outils et mécanismes d'auto-évaluation de la qualité des services de santé destinés aux adolescents sont mis en place

- **Indicateurs :**
 - *Existence des outils et mécanismes d'auto-évaluation*
- **Moyen de vérification :**
 - *les outils d'auto-évaluation*
 - *Actions à mener à chaque niveau*
- **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des outils d'auto-évaluation,*
 - *vulgarisation des outils d'auto-évaluation;*
 - *Mise en place d'un mécanisme des outils d'auto-évaluation*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils d'auto-évaluation*
 - *Dotation des outils d'auto-évaluation aux ZS*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des outils d'auto-évaluation*
 - *Dotation des outils d'auto-évaluation aux FOSA*
 - *Organisation des séances d'auto-évaluation de la qualité des services*

6.7.2. Critère de processus

6.7.2.1. Les gestionnaires des programmes et les prestataires, collectent, analysent et transmettent de façon régulière les données sur les SSAAJ selon leur niveau de responsabilité

- **Indicateur :**
 - *Complétude des données sur la SAJ par type d'indicateur à tous les niveaux*
- **Moyen de vérification : Rapport d'activités**
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**

- *Centralisation et analyse des données ;*
- *Diffusion de l'information sur les SSAJ*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Centralisation des données provinciales, leur analyse et la retro information aux zones de santé*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Compilation des données des PPS de la zone, analyse et la rétro information aux prestataires de services*
 - *Collecte des données au niveau des FOSA.*

6.7.2.2. Les prestataires des services de santé et le personnel non soignant bénéficient des supervisions formatives

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de supervisions réalisées*
- **Moyen de vérification:**
 - *Rapports d'activités, rapport de supervision*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Supervision des ECP*
 - *Accompagnement de la DPS dans les supervisions des ECZS*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Supervision des ECZS*
 - *Accompagnement des ECZS dans les supervisions des prestataires des services*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Supervision des prestataires*

6.7.2.3. Les prestataires des services se basent sur les données en rapport avec la santé des adolescents et jeunes pour la planification et l'amélioration de la qualité des services de santé offerts aux adolescents et jeunes.

- **Indicateur :**
 - *Nombre d'indicateurs utilisés par les gestionnaires et les prestataires des PPS pour améliorer la qualité des services*

- **Moyen de vérification :**
 - *Plan stratégique de la santé et du bien-être des adolescents, les PAO, les micros plans*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Utilisation des données générées par le SNIS en matière de SAJ dans la planification*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Utilisation des données en matière de SAJ dans la planification*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Utilisation des données en matière de SAJ dans la planification.*

6.7.3. Critère des résultats

6.7.3.1. Les données ventilées par tranche d'âges, sexes en rapport avec la santé des adolescents et jeunes sont transmises à la hiérarchie (conformément au circuit)

- **Indicateurs :**
 - *Promptitude et complétude des données ventilées par tranches d'âges et par sexes en rapport avec la santé de l'adolescents*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapports d'activités*
- **Niveau central**
 - *Mise en place d'une base de données ventilée par tranches d'âges, sexes en rapport avec la santé des adolescents s*
 - *Analyse des données*
 - *Retro information*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *Mise en place d'une base de données ventilée par tranches d'âge, sexe en rapport avec la santé des adolescents et jeunes*
 - *Analyse des données*
 - *Retro information*
 - *Transmission des données à la hiérarchie*

- **Niveau opérationnel :**
 - *Collecte, analyse, utilisation et transmission des données.*

6.7.3.2. L'utilisation des SSAJ par les adolescents augmente

- **Indicateur :**
 - *Nombre d'adolescents et des jeunes qui utilisent les SSAAJ*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapports d'activités, rapports de supervision*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Supervision et suivi*
 - *Analyse et retro information*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Supervision et suivi*
 - *Analyse et retro information*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Supervision et suivi*
 - *Analyse et retro information aux FOSA*
 - *Amélioration de la qualité des prestations des services*
 -

6.7.3.3. les adolescents sont satisfaits des SSAAJ offerts

- **Indicateur :**
 - *Taux de satisfaction des adolescents et jeunes par rapport aux SSAAJ offerts*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'enquêtes*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/Actualisation des outils d'enquête*
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*
 - *Organisation de l'enquête de satisfaction*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*

- *Dotation des outils d'enquête*
- *Organisation de l'enquête de satisfaction*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Enquête de satisfaction.*

6.8. STANDARD 8

Les adolescents et jeunes s'impliquent et participent à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé leur offerts, à la prise de décision relative aux soins les concernant, ainsi qu'à la facilitation de l'utilisation des services par leurs pairs.

6.8.1. Critères de moyens

6.8.1.1. Les normes et directives pour faciliter l'implication et la participation des adolescents et jeunes sont disponibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de points de prestation des services disposant des normes et directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et jeunes.*
- **Moyen de vérification :**
 - *documents des normes et directives disponibles,*
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des Normes et Directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et des jeunes aux activités de santé.*
 - *Vulgarisation des Normes et Directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et jeune aux activités de santé.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des normes et directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et des jeunes aux activités de santé*
 - *Suivi de l'application des normes et directives*
 - *Dotation des BCZ des documents sur les normes et direc-*

tives facilitant l'implication et la participation des adolescents et jeune aux activités de santé.

- **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des normes et directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et des jeunes aux activités de santé au niveau des PPS Application des normes et directives.*

6.8.1.2. Les prestataires des services identifient les associations des adolescents et jeunes qui s'impliquent et participent aux services de santé

- **Indicateurs :**
 - *Nombre d'associations des adolescents et jeunes identifiées*
- **Moyen de vérification :**
 - *cartographie-*
- **Niveau central**
 - *Elaboration des critères de sélection des associations des adolescents et des jeunes*
 - *Vulgarisation des critères*
- **Niveau intermédiaire**
 - *Vulgarisation des critères*
 - *Suivi de l'application des critères*
 - *Accompagner le niveau opérationnel dans la réalisation de la cartographie*
- **Niveau opérationnel :**
 - *réalisation de la cartographie*

6.8.2. Critères de processus

6.8.2.1. Les prestataires des services de santé connaissent les normes et directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et jeunes aux services de santé

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de prestataires des services de santé qui disposent des connaissances sur les normes et directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et des jeunes aux services de santé.*
- **Moyen de vérification : le rapport de supervision,**

- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Vulgarisation des normes et directives facilitant l'implication et la participation des adolescents et jeunes aux services de santé auprès des équipes cadres des DPS,*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des normes et directives auprès des ECZ ;*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des normes et directives auprès des prestataires des FOSA (prestataires des services de santé).*
 - *Application des normes et directives*

6.8.2.2. Les FOSA réalisent régulièrement des activités pour évaluer le niveau de satisfaction des adolescents et jeunes par rapport à leurs attentes à l'offre des services de santé, leur niveau d'implication et participation dans la planification, le suivi et à l'évaluation des services de santé

- **Indicateurs :**
 - *la proportion des FOSA qui réalisent des activités pour évaluer le niveau de satisfaction des adolescents et des jeunes par rapport à leurs attentes à l'offre des services de santé, leur niveau d'implication et de participation dans la planification, le suivi et à l'évaluation des services de santé.*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'activités,*
 - *Rapport d'étude ou enquête.*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des outils de collecte (questionnaire d'enquête)*
 - *Vulgarisation des outils de collecte (questionnaire d'enquête)*
 - *Organisation de l'enquête supervision.*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des outils de collecte (questionnaire d'enquête)*
 - *Participation à l'enquête.*

- **Niveau opérationnel :**
 - *Réalisation de l'enquête*

6.8.2.3. Les prestataires des soins prennent en compte les opinions des adolescents et jeunes avant l'administration d'un traitement et de son suivi

- **Indicateurs :**
 - *nombre d'adolescents et jeunes déclarant que les prestataires des soins prennent en compte leur opinion avant l'administration et le suivi du traitement.*
- **Moyen de vérification :**
 - *le rapport d'enquête,*
 - *le rapport de supervision,*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/ actualisation des normes et directives relatives à la qualité des soins*
 - *Elaboration/ actualisation des outils d'enquête*
 - *Vulgarisation des normes et directives relatives à la qualité des soins ainsi que les outils d'enquête*
 - *Organisation de l'enquête*
 - *Supervision des prestataires des soins*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des normes et directives relatives à la qualité des soins ainsi que les outils d'enquête*
 - *Suivi de l'application des normes et directives relatives à la qualité des soins*
 - *Supervision des prestataires des soins.*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Application des normes et directives relatives à la qualité des soins.*

6.8.2.4. Les FOSA organisent les activités de renforcement des capacités des adolescents et des jeunes sur leur implication et leur participation aux services de santé qui leur sont offerts

- **Indicateurs :**
 - *la proportion des FOSA qui organisent les activités de renfor-*

cement des capacités des adolescents et des jeunes sur l'implication et la participation aux services de santé leur offerts.

- *Nombre des adolescents et des jeunes renforcés sur l'implication et la participation aux services de santé*
- **Moyen de vérification :**
 - *le rapport de formation*
- **Actions à mener à chaque niveau**
 - **Niveau central :**
 - *Élaboration/actualisation des supports de formation sur l'implication et la participation des adolescents et jeunes*
 - *Renforcement des capacités des DPS sur l'implication et la participation des adolescents*
 - *Accompagnement des DPS dans le renforcement des capacités des ECZS sur l'implication et la participation des adolescents et jeunes aux services de santé*
 - **Niveau intermédiaire :**
 - *Renforcement des capacités des ECZS sur l'implication et la participation des adolescents*
 - *Accompagnement des ECZS dans le renforcement des capacités des adolescents et jeunes sur l'implication et la participation de ces derniers aux services de santé*
 - **Niveau Opérationnel :**
 - *Renforcement des capacités des adolescents et jeunes sur leur implication et participation*
 - *Supervision des adolescents et jeunes.*
 -

6.8.2.5. Les FOSA impliquent et font participer le(s) groupe(s) vulnérable(s) d'adolescents et des jeunes à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé

- **Indicateurs :**
 - *Nombre de FOSA impliquant et faisant participer les adolescents et les jeunes vulnérables et défavorisés*
 - *Nbre d'adolescents et des jeunes vulnérables et défavorisés impliqués*
- **Moyen de vérification :**
 - *Rapport d'activités,*
 - *rapports de supervision*

- **Actions à mener à chaque niveau**

- **Niveau central :**

- *Elaboration/actualisation des normes et directives relatives à l'implication et à la participation des adolescents et jeunes vulnérables et défavorisés*
- *Vulgarisation des normes et directives relatives à l'implication et à la participation des adolescents et jeunes vulnérables et défavorisés.*

- **Niveau intermédiaire :**

- *Vulgarisation des normes et directives relatives à l'implication et à la participation des adolescents et jeunes vulnérables et défavorisés, Suivi de l'application des normes et directives relatives à l'implication et à la participation des adolescents et jeunes vulnérables et défavorisés.*

- **Niveau opérationnel :**

- *Vulgarisation des normes et directives relatives à l'implication et à la participation des adolescents et jeunes vulnérables et défavorisés ;*
- *Suivi de l'application des normes et directives relatives à l'implication et à la participation des adolescents et des jeunes vulnérables et défavorisés ;*
- *implication des groupe(s) vulnérable(s) d'adolescents et des jeunes à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé.*

6.8.3. Critères de résultats

6.8.3.1. Les adolescents et jeunes s'impliquent et participent à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé leur offerts

- **Indicateurs :**

- *Nombre d'adolescents et jeunes qui s'impliquent et qui participent à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé leur offerts.*

- **Moyen de vérification :**

- *le rapport de supervision,*
- *le rapport d'activités*

- **Actions à mener à chaque niveau**

- **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des normes et directives sur l'implication et la participation des adolescents aux services qui leur sont offerts*
 - *vulgarisation des normes et directives au niveau des DPS sur l'implication et la participation des adolescents aux services qui leur sont offerts*
 - *Supervision des DPS.*
- **Niveau intermédiaire :**
 - *vulgarisation des normes et directives au niveau des ZS*
 - *Suivi de la mise en œuvre des normes et directives sur l'implication et la participation des adolescents dans les ZS*
 - *supervision des ZS.*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Vulgarisation des normes et directives au niveau des FOSA*
 - *Application des normes et directives sur l'implication et la participation des adolescents aux services qui leur sont offerts.*

6.8.3.2. Les adolescents et jeunes s'impliquent et participent aux décisions concernant leurs propres soins de santé.

- **Indicateurs :**
 - *le nombre d'adolescents et jeunes qui s'impliquent et participent aux décisions concernant leurs propres soins de santé*
- **Moyen de vérification :**
 - *rapport mensuel des fosa, rapports de supervision*
 - *rapport des réunions de monitoring de la ZS.*
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration/actualisation des normes sur l'implication et la participation des adolescents aux décisions concernant leur santé*
 - *Vulgarisation des normes et directives sur l'implication et la participation des adolescents aux décisions concernant leur santé*
 - *Suivi et supervision des DPS.*

- **Niveau intermédiaire :**
 - *Vulgarisation des normes et directives sur l'implication et la participation des adolescents aux décisions concernant leur santé*
 - *Suivi de la mise en œuvre des normes et directives sur l'implication et la participation des adolescents aux décisions concernant leur santé.*
- **Niveau opérationnel :**
 - *Mise en œuvre des normes et directives sur l'implication et la participation des ados et jeunes sur les décisions concernant leur propre santé.*

6.8.3.4. Les adolescents et les jeunes sont satisfaits de leur implication et de leur participation à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé.

- **Indicateurs :**
 - *Taux de satisfaction des adolescents et jeunes par rapport à leur implication et participation à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé.*
- **Moyen de vérification :**
 - *le rapport d'enquête.*
- **Actions à mener à chaque niveau.**
 - **Niveau central :**
 - *Elaboration des outils d'enquête (questionnaire d'enquête)*
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*
 - *Organisation d'enquête de satisfaction des ados et jeunes sur leur implication et participations*
 - *Dissémination du résultat d'enquête*
 - **Niveau intermédiaire**
 - *Vulgarisation des outils d'enquête*
 - *Participation à la réalisation de l'enquête*
 - **Niveau opérationnel :**
 - *Enquête sur la satisfaction des ados et jeunes sur leur implication et participation à la planification.*

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. OMS, ONUSIDA, (2016), Normes mondiales pour la qualité des services de santé destinés aux adolescents, Guide pour la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur des normes afin d'améliorer la qualité des services de santé pour les adolescents. Volume 1: Normes et critères, Organisation mondiale de la Santé 2016
2. OMS, ONUSIDA, (2016) Normes mondiales pour la qualité des services de santé destinés aux adolescents guide pour la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur des normes afin d'améliorer la qualité des services de santé pour les adolescents
3. OMS, Feuilles d'évaluation pour l'analyse des données. Organisation mondiale de la Santé 2016.
4. OMS, La santé pour les adolescents du monde une deuxième chance pour la deuxième décennie, Organisation mondiale de la Santé 2014.
5. OMS, UNICEF, ONUSIDA, UNFPA, UN WOMEN, WORLD BANK GROUP, Accelerated Action for the Health of Adolescents (AA-HA!) , A manual to facilitate the process of developing national adolescent health strategies and plans, World Health Organization 2019.

**LISTE DES EXPERTS AYANT CONTRIBUE A L'ACTUALISATION DES
STANDARDS DES SERVICES DE SANTE ADAPTES AUX BESOINS DES
ADOLESCENTS ET JEUNES**

N°	NOM ET POST-NOM	PROVENANCE	FONCTION	EMAIL
1	MBADU MUANDA	PNSA	DIRECTEUR	mbadu_m@hotmail.com
2	KAVIRA NOELLA	PNSA	CD/PEC	kavnoella@yahoo.fr
3	ROBERT KANKE	OMS	PF Santé Ado	mulundakanke@yahoo.fr
4	MAVULA KUSUNGU	DSFGS	Facilitateur	kusungumav@gmail.com
5	CHIMENE WAPETSHI	BPC/PNSA	AT	chimenewapetshi@gamil.com
6	KAVUGHO ROSE	PNSA	CB/PEC	rosevakaniaki@gmil.com
7	BANINGELA CHRISOSTOME	DSFGS	CB/SAJ	Baning05@hotmail.com
8	FEZA DIAKABA	PNSR	Prestataire PF	fezabertile@gmail.com
9	MATADI UTE	PNSA	CD/RO	matadiroger@gmail.com
10	MUSHIYA NABATUISHA	PRONANUT	CS Prev	viamushiya@gmail.com
11	MBUAYA SYLVIE	PNSA	CC/PEC	sylvieumbuaya@gmail.com
12	KABANGA MIMIE	PNSA	CB/PEC	kabangmim@gmail.com
13	JEAN CLAUDE BITAY	RACQJ	EXPERT	bitay.jclaud@gmail.com
14	GABRIEL MUKINI	PNSA	CB/RO	mukini2020@gmail.com
15	NONDO KWETE	PNSA	CB/FORM	200andrenondo@gmail.com
16	CELENA NGOY	REIPE	PE	celenannj@gmail.com
17	MUDERHWA HUGUETTE	PNSA	CB/ PREVENTION	Huguettemderhwa@gmail.com
18	MBONGOMPASI	PNSA	EXPERT	mbongomaguy@yahoo.fr
20	PIERRETTE MUANDA	PNSA	EXPERT	pierrettemuanda@yahoo.fr
21	DENIS MPANYA	UG-PDSS	EXPERT	mpanyadenis@yahoo.com
22	KIBUNDU LILIANE	CENTRE DES JEUNES/MATETE	EXPERT	lilianekibundu@gmail.com
23	NGOMA LELO	PNSA	EXPERT	merngoma@gmail.com
24	KALUME JOSEE	PNSA	EXPERT	joskambe@gmail.com
25	POMME PARCIEKLE	PNSA	EXPERT	joselapomme@gmail.com
26	LUKEME AYEN DIDIER	PNSA	CD FORMATION	didierayenos@gmail.com
27	NARCISSE EMBEKE	PROSANI	EXPERT	narcisse_embeke@ihp-prosani.com
28	KHADY TOURE	PMNS	GESTIONNAIRE DU PROJET	ahelgnankomlan@gmail.com
29	RIANNE GAY	TULANE	EXPERT	rianne_gay@yahoo.fr
30	RICHINE MASENGO	RICHINE	EXPERT	richinem79@gmail.com
30	NTUMBA LISA	LISA	EXPERT	lisantshisau@gmail.com

31	SALUMU FREDDY	UNICEF	EXPERT	fsalumu@unicef.org
32	MAVINGA ALBERTINE	PATHFINDER	EXPERT	amavinga@pathfinder.org
33	LUEKI MABIALA	PNSA	CD IEC	lievainlueki@gmail.com
34	ANTWISI DELPHIN	PDSS	AT	antwisidelphin@yahoo.fr

Ce lot à été reproduit avec l'appui du PMNS/Banque Mondiale

